



Synthèse
aquarelles J.-P. SCHAEFFER

Association Agréée pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique
de Molsheim

CONVOCAATION

Assemblée générale extraordinaire de l'AAPPMA de MOLSHEIM

Les membres actifs de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de MOLSHEIM sont convoqués en assemblée générale extraordinaire :

Le dimanche 26 septembre 2021 à 10 heures, au club house de l'association, étangs du Zich à 67120 MOLSHEIM

Ordre du jour :

- Présentation des modification statutaires ;
- Adoption des statuts modifiés de l'AAPPMA conformément à l'arrêté du 16 janvier 2013 ;

Molsheim le 02 septembre 2021

Le Président
M. BACKERT Raymond

Le secrétaire
M. CERBOS Jean-Louis



Association Agréée pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique
de *Molsheim*

Monsieur le Président
Fédération pour la pêche et la Protection
du Milieu Aquatique du Bas-Rhin
Lieu dit La Musau
Route départementale n°228
67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM

Je soussigné BACKERT Raymond Président de l'AAPPMA de Molsheim, conformément à l'arrêté du 25 août 2021 et à l'AGE de notre AAPPMA régulièrement convoquée et réunie le 26 septembre 2021, je vous informe que les statuts en annexe ont été adoptés par nos membres actifs.

Je vous remercie de bien vouloir les porter à la connaissance de la préfecture conformément à l'article 31 des statuts de la FDAAPPMA et de bien vouloir lui demander la publication d'un arrêté approuvant ces derniers.

Vous trouverez sous ce pli :

- copie des statuts adoptés au cours de notre Assemblée Générale Extraordinaire signés par le Président, le Trésorier et le Secrétaire.
- un extrait de la délibération de notre Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2021 approuvant ces statuts.

Le 26 septembre 2021

Le Président,
M. BACKERT Raymond

Annexe :

- Statuts adoptés en assemblée générale extraordinaire de l'AAPPMA de Molsheim.
- Extrait du procès verbal de notre AGE du 26 septembre approuvant ces statuts.



Association Agréée pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique
de *Molsheim*

**Extraits du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de
l'AAPPMA de Molsheim
du 26 septembre 2021, à 10 heures**

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale extraordinaire de l'AAPPMA de Molsheim adopte à l'unanimité des membres présents, les statuts qui leur étaient soumis conformément à l'arrêté du 25 août 2020 fixant les statuts types des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique.

Date : Molsheim le 26 septembre 2021

Le président,
M. BACKER Raymond

Signature

Le secrétaire,
M. CERBOS Jean-Louis

Signature

Le trésorier,
M. SPIESER Jean-Claude

Signature